

SONIMA



SEMAINE NAUTIQUE INTERNATIONALE DE MEDITERRANEE * DU 6 AU 9 AVRIL

470 SNMM

Un événement unique dans un lieu exceptionnel !



SEMAINE NAUTIQUE

Autorité organisatrice

Cette épreuve sera placée sous l'autorité de la Société Nautique de Marseille.

Règles applicables

L'épreuve est régie par :

- Les règles telles que définies dans les règles de Course à la Voile 2009/2012,
- Les règles de classes et les règles de jauges concernées,
- Les règles du Championnat IRC Méditerranée 2012
- Les prescriptions de la F.F.V.
- Les règlements des Championnats Fédéraux et des classements nationaux concernés,
- Les instructions de course de la SNIM 2012.

Chaque règle énumérée prévaut sur la précédente. Les bateaux doivent être en règle avec les prescriptions des Affaires Maritimes ou les règles nationales pour les étrangers.

Identification sur les voiles :

Un contrôle constant sera effectué pour le respect de l'article 14 des règles de classe IRC conformément aux RCV 77 - annexe G. Sauf demande écrite de dérogation avant la première course avec accord préalable du comité de course.

Publicité :

L'épreuve est classée en catégorie "C". En application de la règle 20.3.1.d du Code de Publicité ISAF, une signalétique (stickers) sera remise par l'organisation et devra être visible sur le voilier durant toute la SNIM.

Admissions

L'inscription est ouverte aux voiliers :

- Monocoques jaugés IRC 2012 (la demande de certificat devra être adressée à l'UNCL au plus tard le 20 mars 2012)
- Monotypes (si 10 bateaux inscrits dans la série).

L'équipage doit être conforme aux règles de classe ou de jauge. En IRC, le nombre d'équipiers imprimé sur le certificat ne doit pas être dépassé ou le poids de l'équipage ne doit pas dépasser ce nombre d'équipiers multiplié par 85 kg.

Grande course pour les IRC0, IRC1, IRC2, IRC3, effectuée en fonction de la météo, les concurrents seront avisés par avenant affiché le vendredi avant 12h pour un départ le vendredi ou la veille avant 20h pour un départ le samedi ou dimanche.

Inscriptions

Une remise de 15% sera accordée pour toute inscription faite et validée avant le 1er Mars, accompagnée du montant des frais d'inscription.

Date limite des inscriptions le 24 Mars. Une majoration de 40€ sera appliquée pour toute inscription (imprimé et règle-

ment) nous parvenant après cette date. Pour une annulation d'inscription jusqu'au 30 Mars, une somme de 50€ sera conservée par l'organisation (frais de dossiers) ; après cette date le montant de l'inscription restera acquis à l'organisation.

Clôture de la confirmation des inscriptions le jeudi 5 avril à 21 heures. Aucune confirmation le vendredi 6 avril. Seuls les compléments de licences seront pris en compte.

Droits d'inscription

IRC	de 6 à 7,99 m	210 €
	de 8 à 8,99 m	220 €
	de 9 à 9,99 m	260 €
	de 10 à 10,99 m	310 €
	de 11 à 11,99 m	350 €
	de 12 à 12,99 m	400 €
	de 13 à 13,99 m	420 €
	de 14 à 15,99 m	560 €
	16 m et plus	650 €
Monotypes		280 €

Classement

Le système de point a minima de l'annexe A des RCV s'appliquera. La régata sera validée si au moins deux courses ont été courues. Le classement se fera en temps réel pour les Monotypes (si au moins 10 bateaux). **Le Classement IRC comptera pour le CHAMPIONNAT IRC UNCL MÉDITERRANÉE 2012.**

Licences

Tous les membres de l'équipage devront obligatoirement être en possession de la licence annuelle 2012 visée par un médecin et la présenter à l'accueil lors de la confirmation d'inscription du bateau.

Les participants de nationalité étrangère courant sur des bateaux français ou étrangers doivent être en possession d'un document attestant de leur appartenance à une autorité nationale affiliée. Ils doivent pouvoir justifier d'une assurance responsabilité civile d'un montant de 1,5 million d'euros minimum.

Instructions de Courses

Les instructions de courses seront à la disposition des concurrents au secrétariat du comité de course de la SNM au 23, quai de Rive Neuve 13007 Marseille.

Elles ne seront remises qu'après dossier complet :

- Paiement des frais d'inscriptions,
- Certificat de jauge 2012
- Liste des équipiers
- Présentation de toutes les licences 2012
- Signature des décharges
- Présentation de la carte d'autorisation de port de publicité 2012 pour les yachts

sponsorisés,

- Attestation d'assurance.
- Documents nécessaires à la mise en conformité des bateaux avec leurs règles de classe.

Amarrage

Les voiliers seront amarrés gratuitement et regroupés à la Société Nautique de Marseille sous la seule responsabilité du propriétaire ou du skipper à partir du 2 avril et jusqu'au 14 avril 2012.



INTERNATIONALE DE



LA FLOTTA



MEDITERRANEE

Organizing authority

The racing will be performed under the authority of « Société Nautique de Marseille ».

Governing Rules

The series will be governed by the following rules :

- Rules as defined in the Racing Rules of Sailing 2009/2012
- Class rules and specific measurement requirements
- The rules of the Trophée IRC Méditerranée 2012 (the application for IRC certificate shall be sent to UNCL by March 20th 2012).
- F.V. prescriptions
- Federal championship and national ranking when relevant
- SNIM 2012 Sailing Instructions. The latest regulation overrules any previously listed rule. Yachts must conform to their national maritime regulations for foreign entrants.

In respect of IRC R 14 and following RRS 77-Ax G, a permanent control will be set by the Race Committee (measurement). Any requirement for a derogation shall be made by writing to the Race Committee, and allowed, before the scheduled time ashore for the first race.

Advertising :

The regatta is designated category "C" event. The organizing committee reserves the right to the free use of all photographs, films and videos taken during the SNIM.

Eligibility

The following yachts series are eligible to compete:

- IRC rated mono-hulls
- One Design (for any one design series 10)

IRC : the crew number printed on each boat's certificates shall not be exceeded or the crew weight shall not exceed 85kg multiplied by the crew number printed on the cer-

tificate. Big course for IRC0, IRC1, IRC2, IRC3 will be sailed in accordance to the forecast.

Notice to the competitors will be posted on Friday prior to 12:00 with a start Friday or before 20:00 the previous day of a start Saturday or Sunday.

Registration

A 15% discount will be granted for valid registrations made on or before March 1st.

These registrations must include the registration fees.

Registrations limit day is the 24 of March. A surcharge of 40 euros will apply on any registration (print and payment) received after that date. A 50 euros amount will be kept by the organisation for any cancellation before the 30th of March. After that date the full registration fee will be kept by the organisation.

Registration fees

IRC from 6 to 7,99 m	210 €
from 8 to 8,99 m	220 €
from 9 to 9,99 m	260 €
from 10 to 10,99 m	310 €
from 11 to 11,99 m	350 €
from 12 to 12,99 m	400 €
from 13 to 13,99 m	420 €
from 14 to 15,99 m	560 €
16 m or more	670 €
Monotypes	280 €

Only yachts that have paid their annual class fees will be eligible for racing.

Scoring

RRS Appendix a low points system will apply.

2 races are required to be completed to constitute a series. Real time for Melges 24 and One design (for any one design series 10). The classification IRC will count for IRC Trophy of the Mediterranean.

Licences

All crew members shall have a 2012 annual licence issued by their national sailing authority with a medical stamp. Licences will be checked during the registration. Foreigners competitors on French or foreigners boats shall show a document attesting their membership to a national authority affiliated to ISAF. They shall too justify a valid third-party liability insurance with a minimum cover of 1.500.000 euros.

Sailing Instructions

Sailing instructions will be available for competitors from the Race Committee Secretary located at the S.N.M. (23 quai de rive neuve) for IRC and One Design. They will become available after completion of the registration process :

- Registration fees
- Measurement certificate, crew list
- Individual licenses
- Liability release signature
- Certificate of insurance
- 2012 advertising approval document from national authorities for sponsored yachts.
- Necessary documentation requested by class rule.

Mooring

Free mooring will be available from April 2nd to April 14th, 2012 for the competing yachts next to the S.N.M. club house under the sole liability of the owner or skipper.

SEMAINE NAUTIQUE INTERNATIONALE DE MEDITERRANEE

MARSEILLE 6 AU 9 AVRIL



BULLETIN D'INSCRIPTION (REPLIR EN LETTRES MAJUSCULES)

NOM DU PROPRIÉTAIRE

PRÉNOM

N° DE LICENCE DU PROPRIÉTAIRE

ADRESSE

PAYS

TÉLÉPHONE

E-MAIL

TYPE DE BATEAU

NATIONALITÉ

NOM OFFICIEL DU BATEAU

LONGUEUR

LARGEUR

NUMÉRO DE VOILE

CLUB

JAUGE (ENTOURER LA LIGNE CORRESPONDANTE ET COMPLÉTER)
JOINDRE COPIE DU CERTIFICAT DE JAUGE 2012

IRC

MONOTYPES

L'ORGANISATION SE RÉSERVE LE DROIT D'UTILISER GRATUITEMENT SUR TOUS SUPPORTS LES IMAGES FAITES PENDANT LA SNIM.
J'ACCEPTÉ DE ME SOUMETTRE AUX RÈGLES DE COURSE DE L'ISAF EN APPLICATION À CETTE DATE ET À TOUTES LES AUTRES RÈGLES QUI RÉGISSENT CETTE ÉPREUVE.

DATE

SIGNATURE

**MERCI DE RENVOYER CE BULLETIN COMPLÉTÉ
IMPÉRATIVEMENT AVANT LE 24 MARS 2012 À :**



SOCIÉTÉ NAUTIQUE DE MARSEILLE - PAVILLON FLOTTANT
QUAI DE RIVE NEUVE - 13007 MARSEILLE - FRANCE
TÉL. : + 33 (0)4 91 54 32 03 - FAX : + 33 (0)4 91 33 41 03
E-MAIL : REGATE@LANAUTIQUE.COM

SEMAINE NAUTIQUE INTERNATIONALE DE MEDITERRANEE

MARSEILLES 6 TO 9 APRIL



REGISTRATION FORM

(PLEASE COMPLETE IN CAPITAL LETTERS)

OWNER'S SURNAME

FIRST NAME

OWNER'S LICENSE NUMBER

ADDRESS IN FULL

COUNTRY

PHONE NR

E-MAIL

NAME OF THE YACHT

FLAG

YACHT MODEL

OVERALL LENGTH

OVERALL BEAM

SAIL NUMBER

CLUB

SERIES PLEASE TICK AND COMPLETE THE FOLLOWING :

IRC

MONOTYPES

DON'T FORGET TO ATTACH A COPY OF YOUR MEASUREMENT CERTIFICATE 2012.

I ACCEPT THE ISAF RACING RULES OF SAILING AND ANY OTHER RULES GOVERNING THE REGATTA.

DATE

SIGNATURE

**PLEASE RETURN THIS FORM DULY
COMPLETED BEFORE MARCH 24TH 2012 TO:**



SOCIÉTÉ NAUTIQUE DE MARSEILLE - PAVILLON FLOTTANT
QUAI DE RIVE NEUVE - 13007 MARSEILLE - FRANCE
PHONE. : + 33 (0)4 91 54 32 03 - FAX : + 33 (0)4 91 33 41 03
E-MAIL : REGATE@LANAUTIQUE.COM



SOCIÉTÉ NAUTIQUE DE MARSEILLE

Pavillon Flottant

Quai de Rive-Neuve 13007 Marseille

Tél. +33 (0)4 91 54 32 03

Fax : +33 (0)4 91 33 41 03

www.lanautique.com

regate@lanautique.com

